

Tribunal de Grande Instance de Bastia
Palais de Justice
Rond point De Moro Giafferi
20407 BASTIA Cedex

Le 2 juillet 2020

Mesdames, Messieurs les magistrats du tribunal de Grande Instance de Bastia,

Je vous écris au nom de PETA, association de protection animale, au sujet d'un acte de cruauté envers un jeune veau. Dans une vidéo partagée sur les réseaux sociaux et largement relayée par la presse, un homme est vu sortant un petit veau, tétanisé de peur, de son coffre de voiture et le jetant d'un pont en pleine nuit pendant que son acolyte filme la scène.

Nous constatons qu'une enquête a été ouverte et que l'auteur présumé des faits comparait aujourd'hui devant votre tribunal. Ainsi, nous souhaitons attirer votre attention sur l'importance qu'il y a de punir cet acte de cruauté dans toute la mesure du possible. Nous demandons à ce que l'homme filmé ainsi que l'auteur de la vidéo, qui est de ce fait complice de l'acte, reçoivent les peines maximales prévues pour des sévices graves infligés aux animaux et que ces deux personnes fassent l'objet d'évaluations psychologiques approfondies et qu'un suivi psychiatrique de long terme leur soit imposé. **Les récidives sont fréquentes chez les personnes qui torturent ou tuent des animaux. Compte tenu de la nature atroce de ce geste, nous vous prions de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter qu'un autre être vulnérable ne souffre aux mains de ces tortionnaires. De tels agissements justifient également une interdiction de détenir un animal à vie.**

De nombreux [rapports et études](#) font état du lien qui existe incontestablement entre la cruauté envers les animaux et la violence faite aux humains. Selon des experts de la santé mentale, le manque d'égard pour la souffrance d'un autre et la valeur de sa vie et une désensibilisation à sa détresse – qui facilitent les actes de cruauté envers les animaux – sont des caractéristiques très alarmantes. L'association américaine de psychiatrie (American Psychiatric Association) identifie la cruauté envers les animaux comme l'un des critères de diagnostic des troubles du comportement, et le Federal Bureau of Investigation des États-Unis (FBI) utilise des rapports de crimes contre les animaux pour analyser la menace potentielle posée par des criminels présumés et connus.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette demande vitale.

Je vous prie d'agréer, mesdames, messieurs, l'expression de ma haute considération.

Mimi Bekhechi

Directrice des programmes internationaux de PETA

Organisations affiliées

- PETA Allemagne
- PETA Asie
- PETA Australie
- PETA États-Unis
- PETA Inde
- PETA Pays-Bas
- PETA Royaume-Uni